

**Modernisation et extension du
Palais de la Musique et des Congrès**

Rapport n° CP/2014/708

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

Résumé :

La modernisation et l'extension du Palais de la Musique et des Congrès est une opération majeure pour développer le tourisme d'affaires dans le Bas-Rhin et repositionner l'agglomération strasbourgeoise sur le marché de la rencontre économique. Le Conseil Général soutient fortement ce projet dans le cadre du "Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2012-2014" et concrétise son engagement par la convention de financement annexée au rapport.

L'ampleur du projet de restructuration du Palais de la Musique et des Congrès est justifiée par l'état de l'équipement et les besoins des acteurs économiques. Cette opération structurante, déjà bien avancée, justifie un soutien financier exceptionnel du Conseil Général.

1) Contexte du projet

Le tourisme d'affaires est à l'origine de retombées économiques non négligeables pour le territoire. Elles sont perceptibles pour les acteurs du tourisme, plus particulièrement pour les hôteliers et les restaurateurs mais d'autres secteurs d'activités comme les transports, la communication, l'agencement, la décoration, bénéficient également des salons et des congrès.

Le positionnement de l'agglomération strasbourgeoise sur le marché de la rencontre économique est aujourd'hui insuffisant au regard de la concurrence des métropoles régionales. L'équipement se concentre essentiellement sur le palais des congrès et le parc des expositions qui sont exploités par Strasbourg-Evénements dans le cadre d'une délégation de service public. En dépit d'un positionnement fort parmi les villes de congrès, une certaine obsolescence des équipements se traduit par des pertes de manifestations ou des difficultés à les conserver.

C'est dans ce contexte que le « projet Wacken Europe » vise à créer un pôle économique métropolitain dédié à la rencontre économique et au tertiaire supérieur. Ce projet comprend la modernisation et l'extension du Palais de la Musique et des Congrès (PMC), couplées avec la construction d'un nouveau parc des expositions et d'un quartier d'affaires européen.

Le présent rapport concerne le soutien financier du Conseil Général à la restructuration du PMC dont la réalisation apparaît prioritaire.

2) Description de l'opération

Développant actuellement une surface d'environ 50 000 m² au nord de l'avenue Herrenschildt, le bâtiment actuel du PMC qui date des années 70-80 nécessite une modernisation qui reposera sur :

- une extension de 8 000 m² environ, accueillant 3 000 m² de surfaces d'exposition, des espaces de réunion (2 400 places au lieu de 1 700) et de restauration

(2 000 places au lieu de 1 500) et un nouvel amphithéâtre de 600 places (PMC3 amphithéâtre Munch). Elle se greffera sur l'aile Schweitzer dont l'amphithéâtre passera de 900 à 1200 places ;

- la restructuration d'environ 8 000 m² de locaux existants sera réalisée sur le principe d'une dévolution priorisée des deux ailes du bâtiment, sans qu'il y ait d'usage exclusif ; ainsi, l'aile Érasme sera plus particulièrement dédiée à la fonction "culture" et l'aile Schweitzer à l'activité "affaires".

Strasbourg disposera ainsi, à l'horizon 2016, d'un outil modernisé avec 3 amphithéâtres (2 000, 1 200 et 600 places) articulés autour d'un hall central, des salles de commissions et de réunions modulables, de larges espaces dévolus aux banquets et à la restauration, et une surface d'exposition dédiée. Pour permettre un fonctionnement indépendant, les activités de l'orchestre philharmonique seront regroupées autour d'une nouvelle salle de répétition de 450 m².

Le projet met l'accent sur l'efficacité fonctionnelle, la qualité des espaces, ainsi que la cohérence architecturale avec l'ouvrage existant. Il met en place une démarche de développement durable en matière de gestion de l'énergie, de confort thermique, acoustique et visuel, de qualité de l'air, de gestion de l'eau, de gestion du chantier et d'entretien.

L'environnement urbain et paysager sont également pris en compte via les espaces verts et la biodiversité, les stationnements nécessaires à l'équipement et l'accessibilité à l'ensemble du secteur Wacken.

3) Etat d'avancement du programme d'investissement

La maîtrise d'œuvre a été choisie le 27 juin 2011, à l'issue d'un concours d'architecture et d'ingénierie. Il s'agit du groupement Rey-Lucquet/Diedrichs-Untertrifaller/OTE Ingénierie/Solares Bauern/C2BI/Müller BBM/Walter Kottke.

L'enquête publique a été clôturée le 27 juillet 2012 et les travaux ont commencé en juin 2013 par la construction du PMC3, pour aboutir à une livraison échelonnée de fin 2014 pour cette extension à fin 2016 pour la restructuration du PMC1 (aile Erasme) et du PMC2 (aile Schweitzer).

4) Plan de financement

L'extension et la modernisation du PMC constituent une opération d'envergure inscrite au contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2012-2014 et au contrat de territoire 2009-2014.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a privilégié cet équipement stratégique, pour un soutien qui a été contractualisé à hauteur de 8 M€ et représentant 15% d'un montant éligible de 54,5 M€.

	Montant (en M€)	Taux
Etat	1	2%
Conseil régional	5,45	10%
Département	8	15%
Ville et CUS	40,05	73%
	54,5	100%

Le projet de convention de financement est joint en annexe. Il confirme l'engagement du Département sur l'ensemble de l'opération à hauteur de 8 millions d'euros et valide une contribution financière de 1,5 million d'euros au titre de l'année 2014. Pour les années suivantes, le montant de la contribution financière sera conditionné par le vote des crédits de paiement correspondants, lors de chaque exercice budgétaire.

Cette opération sera rattachée à l'autorisation de programme intitulée « Projets structurants CTAS » (AP 2013/1), d'un montant initial de 13 680 000 €. Le solde de l'AP s'élève actuellement à 12 978 415,79 €. Au titre du présent rapport, le montant des aides à attribuer s'élève à 1,5 M€, qui se cumuleront aux 701 584,21 € déjà engagés sur l'AP pour les voiries ANRU. Les crédits de paiement correspondants seront imputés sur l'enveloppe 36999 (204-204142-71).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de confirmer l'engagement du Département sur l'ensemble du programme de modernisation et de restructuration du Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg à hauteur de 8 millions d'euros et d'attribuer à la Communauté urbaine de Strasbourg, une subvention d'un montant de 1,5 million d'euros au titre de l'année 2014, dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat triennal "Strasbourg capitale européenne 2012-2014".

Elle autorise son président à signer la convention financière jointe en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique Kennel, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL